

semble-t-il, qu'il fallait être très indulgent, ne pas être trop exigeant, puisqu'il importait d'agir à la hâte, d'engager des fonctionnaires, fût-ce en nombre supérieur aux besoins. Toutefois, la guerre terminée, nos gens ont cru qu'il y avait lieu d'inaugurer des réductions sensibles. Sauf erreur, ils estimaient que la chose s'imposait dès la première année.

Quel sera le chiffre raisonnable? La réponse est difficile. Je suis convaincu que certains de ceux qui ont songé à ce problème croient que, le nombre de fonctionnaires étant passé de 70,000 à 150,000, c'est-à-dire à plus du double, une réduction de 25 p. 100 au cours d'une année ne serait pas exagérée. Pour ma part, j'estime que c'est trop, mais qu'une réduction de 16½ p. 100 ou même de 10 p. 100 serait suffisante. Si elle s'était produite, je trouverais difficile de protester avec fermeté.

Quels sont les faits? A mon sens, on n'a à vrai dire rien fait; il y a eu une réduction de moins de 1 p. 100; à la vérité elle n'est qu'un peu moins de ½ p. 100. Je n'oublie pas que, peut-être, dans l'armée,—je crois qu'il en est ainsi dans la marine,—un personnel civil accomplit certaines tâches autrefois confiées à des militaires. C'est pour cette raison que je trouve trop élevés les chiffres de 25 p. 100 ou même de 16 p. 100. Je crois que la note juste se trouve autour de 10 p. 100. Cependant, je constate qu'on n'a rien fait, ou presque rien, parce qu'une réduction de 900 sur 150,000 ne compte vraiment pas. Je m'avoue alarmé. J'imagine que le ministre des Finances, avec ses antécédents de Baptiste, qui sont plus ou moins semblables à mes antécédents de Presbytérien, aime à songer à l'économie. Toutefois, il n'y a aucun indice qu'il s'y livre maintenant. Tant à la conférence fédérale-provinciale qu'à la Chambre cette année,—je ne crois pas me tromper,—il n'a aucunement été question à vrai dire d'économie.

Or, si j'expose équitablement la situation, qu'est-ce à dire? Cela veut dire qu'au chapitre des dépenses ordinaires, qui sont de 240 millions de dollars, soit presque la moitié de notre budget en 1939, nous n'avons pas réussi à retrancher un seul dollar. Le coût réel est plus élevé d'environ \$800,000. Qu'est-ce que cela signifie? Le ministre, perdant courage, a-t-il abandonné la partie? Est-ce pour ce motif qu'il n'a pas été question d'économie à la conférence fédérale-provinciale ou, ici, à la Chambre? Il y a lieu d'affirmer qu'on n'a parlé que d'impôts, de dépenses, d'emprunts, encore et toujours; jamais d'économies.

Au mois de décembre dernier, lorsque nous avons débattu cette question, le ministre a prononcé des paroles renversantes. Sans les citer textuellement, je puis en rappeler le sens. Il a parlé de la lutte qu'il était seul à livrer

[M. Macdonnell.]

pour obtenir qu'on économise, lutte qui paraissait fort inégale alors. Je sympathise avec lui de tout cœur, mais je ferai observer à mes honorables collègues que, s'il échoue, ce n'est pas surtout lui mais le peuple canadien qui en souffrira.

Je me contenterai de citer quelques chiffres pour démontrer ce que nous aurions pu épargner. Une diminution de 10 p. 100, que j'ai mentionnée, aurait allégé de 25 millions le fardeau de nos impôts. Une réduction de 25 p. 100 aurait soulagé de 60 millions nos charges fiscales. J'ai signalé à la Chambre les crédits des personnels civils parce que j'ai pensé qu'il allait de toute nécessité en être question. Il me semble que, lorsqu'un poste de 240 millions de dollars ne nous donne absolument aucun résultat, il y a lieu de s'alarmer. Je ne vois pas que nous puissions nous attendre qu'on examine plus attentivement ou plus efficacement les autres postes.

Il n'y a qu'une façon de régler ce problème,—comme je l'ai indiqué ici l'automne dernier,—et c'est de rationner les départements à budget de dépenses. C'est ce qu'on a fait en Grande-Bretagne. Le gouvernement britannique a déterminé ce qu'il pouvait dépenser; il l'a dépensé, puis s'y est arrêté. C'est un moyen qui peut paraître dur, qui peut sembler pénible, mais il faudra en passer par là. A ce propos, je rappelle à la Chambre les paroles de sir John Anderson dans un discours sur l'exposé budgétaire anglais. Une des principales fonctions du ministre des Finances, disait-il, c'est de contenir les ministères à fort budget de dépenses. On l'a déjà fait et on peut le faire encore. Mais on ne le pourra sans que le Gouvernement change d'attitude. Qu'est-ce à dire? Je ne saurais mieux m'expliquer qu'en lisant un passage d'un discours que prononçait le premier ministre (M. Mackenzie King) il y a bien des années lorsqu'il faisait partie de l'opposition. Nous sommes enclins à oublier que le premier ministre s'est reposé autrefois dans ce que sir Wilfrid Laurier appelait, me dit-on, les frais ombrages de l'opposition. Alors que le premier ministre actuel prenait le frais à l'ombre en 1920, il lançait à ses vis-à-vis des observations qui ne devaient pas sembler très consolantes à ces dernier. J'estime, toutefois, qu'elles s'appliquent exactement à la situation actuelle. Avec l'approbation du premier ministre, je citerai ses propres paroles:

...les ministres ont gardé la mentalité de guerre et ils ont l'air bien décidés de persister dans ces idées tant qu'ils resteront à la tête des affaires. Qu'est-ce que j'entends par ces mots: "la mentalité de guerre"? J'entends désigner par là cette mentalité particulière qui porte le parti ministériel à croire que tout doit être fait suivant la volonté autocratique du ministère et sans jamais tenir compte des vœux du Parlement; je parle de cette mentalité qui permet au